

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 24 février 2022 à 19h à l'Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Présences :

Les conseillers Mmes Julie Paradis, Lyndsay Simard, MM. Michel Proulx, Marcel Guérin, Loïc Dewavrin et Jacques Bouchard, sous la présidence du maire, M. Bernard Daoust.

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance
Mme Chantal Primeau, adjointe à la direction générale et greffe

Certificat de signification

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire atteste la réception de l'avis requis par l'article 156 du Code municipal par tous les membres du Conseil.

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Bernard Daoust, déclare la séance légalement ouverte.

2022-02-081 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 février 2022

Le point 3.1 est retiré.

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour modifié de la séance extraordinaire du 24 février 2022 comme suit:

Moment de réflexion

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 février 2022

2. Urbanisme

2.1 Projets intégrés résidentiels dans le secteur Haut-Chamberry — lots 4 287 492 et 4 964 457 — zone H-18-15

3. Règlements

3.1 Avis de motion et projet de règlement numéro 481-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 100 000\$ pour l'aménagement d'un sentier naturel dans la zone de conservation du secteur Haut-Chamberry (**POINT RETIRÉ**)

Période de questions aux citoyens sur les points à l'ordre du jour uniquement

Parole au Conseil

Levée de la séance extraordinaire

Adopté à l'unanimité

2022-02-082 Projets intégrés résidentiels dans le secteur Haut-Chamberry — lots 4 287 492 et 4 964 457 — zone H-18-15

ATTENDU la demande d'approbation de projets intégrés résidentiels visant à permettre l'implantation d'habitations unifamiliales contiguës sur deux lots attenants à l'avenue Chamberry et bordant le chemin du Canal ;

ATTENDU QUE ces projets intégrés comprennent 14 unités d'habitations sur le lot 4 287 492 et 7 unités d'habitations sur le lot 4 964 457 ;

ATTENDU QUE le projet respecte les normes prescrites au règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements pour les projets intégrés résidentiels et celles prescrites pour la zone H-18-15 à la grille des spécifications ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une acceptation préliminaire conformément à la résolution numéro 2021-10-358 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme lors de leur réunion du 25 janvier 2022 ont recommandé l'acceptation de ces projets intégrés résidentiels avec une recommandation en lien avec les normes sur la gestion des matières résiduelles ;

ATTENDU la tenue d'une rencontre citoyenne par vidéoconférence le 16 février 2022 portant sur des questions et réponses sur lesdits projets intégrés ;

ATTENDU QUE toute modification au projet intégré accepté par le Conseil municipal doit faire l'objet d'une nouvelle acceptation en respect du règlement de zonage en vigueur et au projet d'entente du syndicat de copropriété ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

QUE le Conseil municipal accepte les projets intégrés résidentiels pour les lots 4 287 492 et 4 964 457 situés dans le secteur Haut-Chamberry — zone H-18-15 ;

QUE le document complémentaire relatif à l'approbation des projets intégrés résidentiels pour les lots 4 287 492 et 4 964 457 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adopté à l'unanimité

Période de questions allouée aux personnes présentes

Début de la période : aucun citoyen dans la salle
Fin de la période de questions : aucun citoyen dans la salle

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2022-02-083 Levée de la séance extraordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé Jacques Bouchard
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE la présente séance extraordinaire soit levée à 19h11.

Adopté à l'unanimité

Bernard Daoust
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier